

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-983/SG/FP portant mise en congé de longue durée d'un agent d'hospitalisation du corps territorial de la Santé publique .

n° 73-983/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 juin 1973

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1973

Date du numéro
10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de longue durée de 6 mois (2e tranche), est accordé, pour compter du 1er mai 1973, à M. Guirreh Robleh Farah, agent d'hospitalisation principal – 3e échelon du corps territorial de la Santé publique, en service au centre de pneumophtisiologie Paul-Faure, pour affection non imputable au service. Art. 2. — Dix jours avant l'expiration de son congé, l'intéressé doit se présenter devant le conseil de santé pour que soit constatée son aptitude physique à la reprise de service.